

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03491

Numéro SIREN : 309 540 268

Nom ou dénomination : SOFINSOD

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 1775

1775.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT

SOFINSOD

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 août 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2022)

A l'Associé Unique
SOFINSOD
255 Quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFINSOD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valeur d'usage des titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

SOFINSOD

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2022 - Page 3**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 janvier 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bardadi Benzeghadi



SOFINSOD SAS

Capital : 32 838 496,00 euros

Siège Social :

255 QUAI BATAILLE DE STALINGRAD 92866 ISSY LES MOULINEAUX

Date de clôture : 31/08/2022

ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a pour objet directement ou indirectement en France et dans tous autres pays :

Le conseil et l'assistance dans tous les autres domaines touchant à l'administration, la gestion, la direction, la représentation et le développement des entreprises, la détention et l'administration d'entreprises.

Et généralement, toutes opérations boursières, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations d'investissement ou de prise de participation se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les titres de participation Lido, qui avaient une valeur nette comptable nulle, ont été cédés durant l'exercice après une recapitalisation à hauteur de 95 millions d'euros. Cette cession a dégagé une moins-value de 95 millions d'euros hors reprise de provision pour situation nette négative.

Etin a par ailleurs remboursé son compte courant durant l'exercice pour un montant total de 123 millions d'euros. Le capital de la société a ensuite été réduit de 31 millions afin de minimiser sa position de trésorerie.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément au plan comptable général et principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

❖ MALI DE FUSION

En application du règlement 2015-06 de l'ANC, les malis techniques de confusion de patrimoine sont désormais classés en autres immobilisations financières.

❖ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat et frais accessoires hors frais financiers. Ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée.

❖ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 6 ans |
| • Mobilier de bureau | 5 à 8 ans |
| • Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |

❖ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la quote - part d'actif net comptable, la valorisation est confortée par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- flux de trésorerie après impôts établis à partir des plans d'activité réalisés généralement à deux ou trois ans par le management et étendus au - delà de cet horizon sur la base des taux de croissance à long terme des secteurs d'activité et zones géographies concernés ;
- actualisation des flux de trésorerie sur la base du coût moyen du capital.

L'estimation de la valeur d'usage peut justifier le maintien d'une valeur nette comptable supérieure à la quote - part d'actif net comptable.

❖ CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

❖ OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre - valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre - valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion". Une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir la perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif.

Par ailleurs, en application du nouveau règlement, une distinction est effectuée, pour les opérations en devises étrangères, entre transactions commerciales et transactions financières :

- le résultat de change relatif aux transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique «autres charges».
- le résultat de change relatif aux transactions financières est présenté en résultat financier.

❖ VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les moins - value latentes éventuelles faisant l'objet d'une provision.

❖ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

❖ INTEGRATION FISCALE

Sodexo SA est la société tête de Groupe d'intégration fiscale constitué par les filiales françaises éligibles (selon art. 223A du CGI). Sodexo SA est seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément Sofinsod SAS appartient au Groupe d'intégration fiscale de Sodexo SA depuis le 20/12/1994.

Le montant des déficits reportables de la société Sofinsod SAS à la clôture est de 79K €.

❖ TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 ont été conclues avec des filiales détenues en totalité ou avec des sociétés soeurs détenues directement ou indirectement par la société Sodexo SA et à des conditions normales de marché.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe se rapporte au bilan de l'exercice clos le 31/08/2022 avant affectation des résultats.

Le total du Bilan est de 32 772 055,36 euros et le compte de Résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -5 900 796,71 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	32 727 850,18		32 727 850,18	32 727 850,03
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				12 881,41
Autres immobilisations financières				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				123 603 660,19
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				152,45
Disponibilités	44 205,18		44 205,18	276 307,63
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				132 855,80

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 32 838 496)	32 838 496,00	82 682 816,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	48 988,04	48 988,04
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 218 011,76	5 218 011,76
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
Report à nouveau	-6,33	86,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-5 900 796,71	-18 487 916,70
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		353 842,75
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		86 732 159,90
Provisions pour charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17,20
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
		17,20
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 165,80	63 174,82
Dettes fiscales et sociales		142 304,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	557 196,80	
Autres dettes		223,37
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif (V)		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				547 675,94
Autres produits			71,76	1,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			732 436,85	88 291,94
Impôts, taxes et versements assimilés			152 373,49	-46 970,83
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges			1,00	547 677,94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-884 739,58	-41 322,11
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			3 470 186,27	3 243 666,82
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			216 893,80	9 399 174,05
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Dotations financières aux amortissements et provisions				132 855,80
Intérêts et charges assimilées			135 845,99	
Différences négatives de change			98 004,00	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			3 453 230,08	12 509 985,07
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 568 490,50	12 468 662,96

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-162 435,00	69,87
Reprises sur provisions et transferts de charges	121 848 503,88	42 211 823,48
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	130 155 356,09	59 478 169,01
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		13 548 000,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-8 469 287,21	-30 814 275,66
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		142 304,00
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-5 900 796,71	-18 487 916,70

IMMOBILISATIONS

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
		Frais d'établissement et de développement (I)			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			
		Terrains			
		Constructions			
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
		Installations générales, agencements, aménagements divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			
		Emballages récupérables et divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	67 623 207,21		94 605 883,00
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	96 919,26		
Cadre B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Virement	Cession	Réévaluation Valeur d'origine
		Frais d'établissement et de développement (I)			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			
		Terrains			
		Constructions			
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
		Installations générales, agencements, aménagements divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			
		Emballages récupérables et divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		129 501 240,03	32 727 850,18
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières		96 919,26	

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel I de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
Acquis. de titres							
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	353 842,75		353 842,75	
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	132 855,80		132 855,80	
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	86 599 304,10		86 599 304,10	
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	34 895 357,03		34 895 357,03	
Provisions sur autres immos financières	84 038,00		84 038,00	
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières			216 893,80	
Dont dotations et reprises exceptionnelles			121 848 503,88	
dépréciations des titres mis en équivalence				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés repris au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Prov. perte de change	132 856		132 856		
Prov.sit.nette négative	86 599 304		86 599 304		

CREANCES ET DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients clients					
Créances représentatives de titres Prov pour					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts				
	Etat - divers				
Groupes et associés					
Débiteurs divers					
Charges constatées d'avance					
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		10 165,80	10 165,80		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		557 196,80	557 196,80		
Groupes et associés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	82 682 816		49 844 320				32 838 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	48 988						48 988
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	5 218 012						5 218 012
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	86		-18 487 824		-18 487 917		-6
Résultat de l'exercice	-18 487 917	-5 900 797	-18 487 917				-5 900 797
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	353 843		353 843				

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise de provision sur situation nette négative LIDO		121 494 661
Reprise dotation amortissement dérogatoire		353 843
Produits des cessions d'immobilisation		-162 435
VNC immobilisations financières	130 155 356	

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 568 491	
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-8 469 287	
Résultat comptable (avant IS)	-5 900 797	
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Impôt
Résultat courant	2 568 491	
Total des réintégrations	899 351	
Total des déductions	38 442 150	
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Impôt
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-8 469 287	
Total des réintégrations	129 963 960	
Total des déductions	86 599 304	
Imputation des déficits antérieurs		

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Néant

Engagements Reçus

Néant

Evènements post-clôture

Néant

**IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT
LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SODEXO S.A. - SIRET N°301 940 219 14572 255 Quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY LES MOULINEAUX	S.A.	589 819 548	100%

LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS CHEZ SOFINOD AU 31/08/2022

(en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Prêts et avancés	Montant des garanties données	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements Détaillés									
Filiales françaises									
Participations françaises									
BELLON SA	388	1 693 859	19,61%	32 728	32 728		3 170	110 527	3 330
Filiales étrangères									
Participations Etrangères									
TOTAL GENERAL									

SOFINOD SAS 25

SOFINSOD

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 838 496 euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux
309 540 268 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier,

SODEXO, Société Anonyme au capital de 589 819 548 euros ayant son siège social au 255 quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219, représentée par Marc Rolland, dûment habilité,

a pris les décisions suivantes en qualité d'Associé unique de **SOFINSOD** (la « Société ») dont elle détient l'intégralité des 2 052 406 actions composant le capital social :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 août 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de (5 900 796,71) euros.

L'Associé unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 août 2022 s'élevant à (5 900 796,71) euros au report à nouveau qui passera d'un solde débiteur de (6,33) euros à un nouveau solde débiteur de (5 900 803,04) euros.

Aucun dividende ne sera donc distribué au titre de l'exercice clos le 31 août 2022.

Au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net en euros
2018/2019	0	0
2019/2020	5 167 676	192 156 800
2020/2021	0	0

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique constate qu'aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 31 août 2022.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Murielle Ollivier, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

De tout ce qui est énoncé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par l'Associé unique.



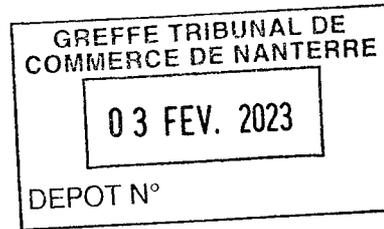
Marc Rolland
Président



SODEXO
Représentée par Marc Rolland



14, rue Beffroy – CS 30018
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
T/ +33(0)1 49 04 01 50
F/ +33(0)1 49 04 01 51



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
SERVICE DES DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Neuilly sur Seine le 02 février 2023

Bonjour ;

Nous vous prions de trouver sous ce pli, 7 dépôts des comptes annuels concernant les sociétés suivantes :

ETIN / nos réf 48940/MYF

SOFINSOD/ nos réf/48941/MYF

SODEXO VENTURES France / nos réf 48942/MYF

SODEXO REMOTE SITES CARRIBEAN / nos réf/48943/MYF

SODEXO ASSET MANAGEMENT 1 /nos réf 48944/MYF

SODEXO ASSET MANAGEMENT 2 /nos réf : 48945/MYF

SODEXO ASSET MANAGEMENT 3 nos réf : 48946/MYF

Les frais sont à imputer sur notre compte N° 92010078

Bien cordialement

PS : merci d'indiquer les références de chaque société sur le récépissé des dépôts SVP

